

Numéro de l'assuré : 2 79 01 99 352 228 44

Nom de l'assuré :

ACHIR SARAH

Attestation de droits à l'assurance maladie et à la Complémentaire santé solidaire

Valable du 18/05/2021 au 17/05/2022 sous réserve de changement dans la situation de l'assuré

organisme de rattachement sécurité sociale	code gestion	n° de sécurité sociale de l'assuré (à utiliser pour tous les bénéficiaires ci-dessous)	modulation du ticket modérateur
01 131 0421	10		
CPAM 13 13421 MARSEILLE CEDEX 20		2 79 01 99 352 228 44	

N°	organisme complémentaire
1	CPAM DES BOUCHES DU RHONE 13000 MARSEILLE

Bénéficiaire(s) <i>nom de famille suivi d'un éventuel nom d'usage</i>	n° de sécurité sociale <i>(pour information)</i>	né(e) le/rang	n° ordre OC	date début de la Complémentaire	date fin de la Complémentaire
ACHIR SARAH FERRAT a déclaré un médecin traitant CSS avec participation financière du 01/02/2021 au 31/01/2022	2 79 01 99 352 228 44	30/01/1979 1	1	01/02/2021	31/01/2022
FERRAT DORIANE a déclaré un médecin traitant CSS avec participation financière du 01/02/2021 au 31/01/2022	2 06 01 13 208 079 33	08/01/2006 1	1	01/02/2021	31/01/2022
FERRAT KAYLIAH a déclaré un médecin traitant CSS avec participation financière du 01/02/2021 au 31/01/2022	2 09 12 13 208 151 87	13/12/2009 1	1	01/02/2021	31/01/2022

Toute attestation de droits antérieure est à détruire.

Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant auprès du directeur de votre Caisse.

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (articles 441-1, et suivants du Code Pénal). En outre, la falsification ou l'établissement de faux documents, ainsi que l'utilisation de tels documents sont passibles d'une pénalité financière au titre des articles L.162-1-14 du Code de la Sécurité Sociale.